

ABONNEMENTS.

Un mois... 4 fr.
Trois mois... 11
Par la poste... 15
En N°... 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE

On écrit de Leipsick, le 19 octobre :

La foire d'automne, maintenant terminée, compte en général parmi les plus favorables de Leipsick ; des masses considérables de marchandises y ont été placées quoiqu'elles ne l'aient pas toujours été d'une manière avantageuse.

Sous le rapport de la typographie, la dernière foire n'a pas été moins productive, du moins le catalogue de la foire fort d'environ 20 feuilles, porte 5,625 ouvrages publiés dans l'intervalle de Pâques à la St.-Michel.

On écrit de Constantinople, le 7 octobre : L'événement du jour est le rappel de l'amiral Roussin. Cette mesure a surpris tout le monde et a été accueillie par une désapprobation générale ; il serait difficile de trouver, soit parmi les fonctionnaires de la Sublime-Porte, soit dans le corps diplomatique, soit dans le commerce, une seule personne à qui elle ne fassé de la peine.

Quant aux ministres de S. H., ils ne partagent pas l'inaction de la diplomatie, et leurs fréquentes réunions en conseil prouvent leur désir de mettre un terme à la situation actuelle.

On parle beaucoup dans le public des négociations que Méhémet-Ali aurait cherché à établir directement avec la Sublime-Porte, dans le but de terminer ses différends avec le grand-seigneur sans le secours de l'intervention des puissances.

On écrit de Smyrne, le 9 octobre : L'amiral Lalande s'est empressé de mettre à la disposition de M. l'amiral Roussin le bateau à vapeur l'Etna, qui doit le transporter en France.

On écrit de Vienne, le 11 octobre : Les dernières lettres de Trieste annoncent que la souscription, récemment ouverte pour la construction, d'un chemin de fer de cette ville à Vienne, se trouve déjà complétée, et que les souscripteurs ont résolu à l'unanimité de donner à cette route le nom de S. A. S. l'archiduc Jean, qui en a proposé l'établissement dans la dernière séance annuelle publique de la société pour l'extension de l'industrie et du commerce dans l'intérieur des états autrichiens.

On prétend qu' aussitôt après son arrivée à Madrid, M. le comte de Toreno, dit être nommé premier ministre.

M. le baron de Meer, général en chef des armées d'Espagne, capitaine général de la province de Catalogne, est arrivé à Montpellier le 18 octobre.

Les deux jeunes filles du feu général Allard, amenées de se mirent à causer avec abandon. Joséphine, naturellement superstitieuse, amena bientôt la conversation sur le terrain du merveilleux.

Il y a longtemps de cela, dit-elle, j'étais encore à la Martinique. Me trouvant au milieu d'un groupe d'esclaves, j'aperçois tout-à-coup une femme grande, vieille, sèche et ridée, qui s'avancant vers moi. Elle me prend la main, l'ouvre, regarde et paraît surprise.

Qu'a-t-elle d'extraordinaire? demanda-t-elle. Vous ne me croirez pas, me répondit-elle, si je vous le dis.

Je la rassurai. Alors elle leva les yeux au ciel, avec une expression singulière, et, d'une voix grave, elle me dit : Vous vous marierez bientôt ; votre union ne sera pas heureuse ; vous deviendrez veuve (je tressaillais malgré moi) ; vous aurez ensuite de belles années...

Bonaparte laissa échapper un sourire plein de finesse et d'esprit. — ... Et, sans être reine, vous serez plus que reine.

La vieille s'éloigna aussitôt, et je ne la revis plus. Bonaparte se leva, fit plusieurs fois le tour du salon, les bras derrière le dos ; puis, avec gaieté, il dit à Joséphine :

— Il m'est arrivé quelque chose d'à peu près semblable en Egypte. Je me promenaux avec quelques officiers quand une femme, au teint noir et aux vêtements sales vint à nous. Elle nous regarda longtemps ; puis elle me prédi sans me connaître, que je deviendrais un jour aussi grand que César et Mahomet. M'adressant à ceux qui m'entouraient, je leur dis : « S'il fallait croire aux prédictions de ces Bohémiens, tous les hommes seraient des aigles et des géans.

Ainsi, d'après cette anecdote, Bonaparte n'était pas, comme veut le faire entendre Mlle. Lenormand, un croyant superstitieux et fanatique.

Voilà l'histoire de cette prophétie : Bonaparte pendant la guerre d'Egypte, ayant entendu parler d'une prophétesse en renom, la fit venir, et vêtu du simple costume d'officier, il se présenta à elle. La sybille, après avoir placé sur la table divers oquillages symboliques, lui dit :

— Tu auras deux femmes : tu en répudieras une à grand tort ; ce sera la première. La seconde ne lui sera point inférieure par ses grandes qualités ; elle te donnera un fils. Peu après commenceront contre toi de sourdes intrigues. Tu cesseras bientôt d'être heureux et puissant. Tu seras renversé dans toutes les espérances. Tu seras chassé par la force, et relégué sur une terre volcanisée, entourée de mers et d'écueils. Garde-toi, mon fils, garde-toi de compter sur la fidélité de tes amis.

Bonaparte, pour la récompenser, lui fit donner vingt-sept sequins ; c'était tout ce qu'avait sur lui Abd... qui devint depuis colonel des mamelucks.

Parlons du fameux Livre de prophéties de maistre Noël Olivarius, présenté à l'empereur quelques temps après son sacre.

Un soir, Napoléon se rendit à la Malmaison. Il aimait beaucoup à y causer merveilleux, surtout avec Joséphine, qu'il savait être superstitieuse. Un soir donc il arrive, parle de ses immenses projets, et termine en remettant entre les mains de l'impératrice un vieux livre manuscrit, écrit en 1542.

dée comme certaine, aboutira à celui dit de l'empereur Ferdinand, dont une partie est déjà terminée, et le reste est en pleine construction ; de sorte que lorsque tous deux seront achevés, il existera une ligne interrompue de route en fer qui traversera, dans une direction semi-circulaire la majeure partie des états autrichiens, et joindra la mer Adriatique au Moldan et à l'Elbe, voie de communication qui sera la plus longue dans son genre qui ait encore été établie en Europe.

Les travaux au chemin de fer de Vienne à Raab, en Hongrie, sont poussés avec la plus grande activité malgré le temps peu favorable qu'il fait, et tout porte à croire que cette route sera terminée avant l'automne prochain.

On vient de commencer la construction d'un chemin de fer de Presbourg à Tirnav (ville appelée aussi Nagy Szombath), qui aura cinq milles d'Allemagne (environ dix lieues de France) de longueur, et qui est le premier rail road qu'on ait cherché à établir dans l'intérieur du royaume de Hongrie.

ANGLETERRE. — Londres, 24 octobre.

Dans une séance de la chambre des lords, tenue aujourd'hui, le parlement a été prorogé au 12 octobre.

Le duc de Bedford, père de lord John Russell, vient de mourir. C'était un des plus riches propriétaires de l'Angleterre. Sa fortune et son titre ne passent point à lord John Russell. C'est à M. de Tavistock, fils aîné de lord Bedford, que reviendra cet immense héritage qu'on n'estime à pas moins de 180 millions de fr. Le duc de Bedford était propriétaire du marché de Covent-Garden, du théâtre et des rues qui l'entourent et des grands squares connus sous le nom de Russell-Square, Tavistock-Square et Gordon-Square, qui composent la majeure partie d'un des quartiers neufs de Londres entre Holborn et les New-Roads.

Une commission vient d'être nommée pour se rendre à Paris et y reprendre les négociations relatives à la conclusion d'un traité de commerce avec la France. M. Bulwer et M. Mac Gregor, font partie de cette commission.

Les dépêches de l'amiral sir Robert Stopfort, reçues hier par le gouvernement, sont, dit-on, d'une importance considérable. La conduite de la Russie, relative aux affaires d'Orient, a excité un vif sentiment de désapprobation de la part de l'Angleterre, de la France et de l'Autriche. Une énergie remontrance, à laquelle s'associera l'Angleterre, va être faite à ce sujet.

La mission du général Elio au quartier-général du comte d'Espagne, nous le tenons d'une autorité indubitable, n'a pas conduit au résultat qu'on en attendait et le chef carliste refuse de se soumettre à aucun ordre qui pourrait lui être adressé par don Carlos durant sa captivité. On nous assure également que le gouvernement français n'accordera pas de passeports à don Carlos, avant qu'on n'ait reçu la nouvelle officielle de la soumission ou de la défaite de Cabrera. Nous pourrions ajouter qu'il n'est pas vrai qu'une insurrection ait éclaté à Barcelonne comme l'assure le Moniteur parisien. La ville était fort agitée, mais il n'avait été fait aucune tentative contre l'autorité de la reine. (Cour.)

FRANCE. — Paris, le 25 OCTOBRE.

On prétend qu' aussitôt après son arrivée à Madrid, M. le comte de Toreno, dit être nommé premier ministre.

M. le baron de Meer, général en chef des armées d'Espagne, capitaine général de la province de Catalogne, est arrivé à Montpellier le 18 octobre.

Les deux jeunes filles du feu général Allard, amenées de

l'Inde, sont entrées aujourd'hui à la maison royale de Saint-Denis.

La commission des chemins de fer, instituée par M. le ministre des travaux publics, s'occupe activement de la mission qu'elle doit remplir. On assure qu'elle a pris deux décisions d'une haute importance. Elle aurait jugé convenable de faire marcher l'exécution des rails-ways par l'état avec l'exécution par les communes.

Nous pouvons assurer que la Sardaigne vient d'ouvrir ses ports aux navires espagnols et que les relations commerciales entre cet état et l'Espagne sont rétablies. Divers bâtiments qui avaient à bord des armes et des munitions pour don Carlos dans les ports de Sardaigne ont débarqué ses munitions de guerre. Dès le moment où Charles Albert abandonne la cause des carlistes, il y a tout lieu de croire que la Russie, l'Autriche et la Prusse l'ont également abandonnée. (Eco de Aragon.)

Nous recevons par le Casimir, parti de Monte-Video le 20 août, et arrivé ce matin dans notre port, les nouvelles suivantes de Buénos-Ayres. Elles donnent de tristes détails sur la position critique de nos compatriotes, exposés sans cesse aux caprices extravagants de Rosas et à ses velléités sanguinaires. De nouvelles exécutions avaient eu lieu, et tout semblait annoncer que l'expédition projetée contre le président de Buénos-Ayres, irriterait sa fureur jusqu'au paroxysme.

Le général Lavalle était depuis quelques jours à l'île de Martin-Garcia. Il était parvenu à y passer avec les forces dont il dispose, en trompant la surveillance des autorités de Monte-Video, et l'on s'attendait à chaque instant à le voir se diriger sur Buénos-Ayres. Plusieurs bâtiments légers de notre escadre croisaient entre l'île et la terre, pour assister aux événements qui se préparaient, et dont le résultat, heureux ou malheureux, doit avoir une influence décisive sur la solution de nos affaires avec la république argentine.

Des correspondances interceptées ont rendu Rosas furieux. A l'entendre, une conspiration nouvelle a été découverte. En un instant, 25 personnes ont été arrêtées ; plusieurs d'entr'elles ont immédiatement reçu l'ordre de se préparer à la mort. M. Tiole a été fusillé. (Journal du Havre.)

On écrit de Colmar, le 19 octobre : Bernard Leprince, enfermé dans le cachot avec le nommé Jacquin, à la maison centrale d'Ensisheim, avait assassiné son compagnon de captivité. Il a été condamné à mort, il vient d'être exécuté. La Gazette des Tribunaux rapporte sur les circonstances qui ont suivi la condamnation de cet homme, des détails que nous reproduisons en partie :

Depuis près de douze ans, dit cette feuille, aucune condamnation à mort n'avait eu lieu dans le département du Haut-Rhin. Aussi la condamnation prononcée contre Bernard Leprince a-t-elle produit une profonde sensation.

« Ce malheureux avait manifesté l'intention de ne pas se pourvoir en cassation. Je suis résigné à mon sort, disait-il, j'ai tué mon semblable, je dois être tué. Ma mort sera un bien ; les crimes se multiplient d'une manière effrayante. Le jury a pensé que ma tête devait tomber pour servir d'exemple à l'Alsace ; mon vœu le plus ardent est que cet exemple profite à ceux qui seraient tentés de m'imiter.

« Entré à dix-sept ans dans les maisons centrales, n'ayant derrière moi qu'un passé de honte et de souffrances, en perspective les travaux forcés à perpétuité, il est naturel que je ne regrette point la vie ; je refuse de me pourvoir en cassation et en grâce. Je recevrai avec reconnaissance les secours de la religion. »

Cependant son jeune défenseur, poursuivant avec une louable persévérance son pénible mais honorable devoir, parvint, à force d'instance, à vaincre le refus de Leprince. Un pourvoi en cassation fut formé mais sans succès.

On lit dans une lettre écrite des Sables, le 17 octobre :

« Hier 16, deux canaux, venant de la pêche de la sardine, nous ont apporté quelques débris d'un bateau à vapeur qui a péri en mer : ce bateau paraissait fort léger, d'après le peu d'

Feuilleton.

NAPOLEON ET LES PROPHETIES.

Nous savons bien que les prétendus esprits forts n'admettent point les prédictions, et, en général, tout ce qui ne peut ni se discuter ni se toucher. On est incrédule, et, par le tems qui court, on a peut-être raison. Les esprits véritablement forts, quoique n'admettant pas les révélations outre-cuidantes de certains cerveaux malades, croient cependant à quelque chose de supérieur et de divin qui régit l'univers, qui embrasse les destinées humaines, et que l'homme ne peut définir. Ce pressentiment de Bonaparte : « Le boulet qui doit me tuer n'est pas encore fondu » résume ses croyances à cet égard.

L'histoire est remplie de ces curieux pressentiments et de ces prédictions singulières. Les anciens ne nous apprennent-ils pas qu'Alexandre-le-Grand marchant à petites journées vers Babylone, un de ses courtisans nommé Néarque le supplia de ne point entrer dans cette ville, attendu qu'un prophète chaldéen avait prédit qu'elle lui serait funeste. Alexandre, sans tenir compte de cet avertissement, y entra... et y mourut quelques jours après ! — Jules César allait au Capitole : un astrologue fend la foule et lui dit : « Prends garde aux idées de mars ! » César s'arrête, le regarde, et d'un ton railleur il se contente de dire : C'est un visionnaire. Aux idées de mars il mourut assassiné ! — Pierre de l'Estoile raconte dans son Journal que le mathématicien Risacazza prédit, en 1608, à Henri IV, que ses jours se termineraient par le poignard.... Deux ans après, cette funeste prédiction s'accomplit en tous points. — Sylla ayant rêvé que les Parques l'appelaient à elles, fait le lendemain même son testament... Il meurt dans la journée.

Napoléon n'était pas superstitieux, ainsi que Mlle. Lenormand a bien voulu le dire dans ses Mémoires ; il avait trop de bon sens pour cela.

On dit qu'étant très-jeune, on lui prédit, comme à Sixte-Quint, qu'il était appelé à gouverner un jour le monde. Ce fait est faux. C'est en Egypte que cette prédiction lui fut faite. Un jour que Bonaparte était plus gai que de coutume, il se rendit à Malmaison, où se trouvait Joséphine, et tous deux

se mirent à causer avec abandon. Joséphine, naturellement superstitieuse, amena bientôt la conversation sur le terrain du merveilleux. Bonaparte se prit à rire, mais Joséphine, avec sa grâce enfantine, lui ayant parlé d'une prédiction qui lui avait été faite autrefois, elle réclama quelques instans de silence.

— Il y a longtemps de cela, dit-elle, j'étais encore à la Martinique. Me trouvant au milieu d'un groupe d'esclaves, j'aperçois tout-à-coup une femme grande, vieille, sèche et ridée, qui s'avancant vers moi. Elle me prend la main, l'ouvre, regarde et paraît surprise.

Qu'a-t-elle d'extraordinaire? demanda-t-elle.

Vous ne me croirez pas, me répondit-elle, si je vous le dis.

Je la rassurai. Alors elle leva les yeux au ciel, avec une expression singulière, et, d'une voix grave, elle me dit : Vous vous marierez bientôt ; votre union ne sera pas heureuse ; vous deviendrez veuve (je tressaillais malgré moi) ; vous aurez ensuite de belles années...

Bonaparte laissa échapper un sourire plein de finesse et d'esprit.

— ... Et, sans être reine, vous serez plus que reine.

La vieille s'éloigna aussitôt, et je ne la revis plus.

Bonaparte se leva, fit plusieurs fois le tour du salon, les bras derrière le dos ; puis, avec gaieté, il dit à Joséphine :

— Il m'est arrivé quelque chose d'à peu près semblable en Egypte. Je me promenaux avec quelques officiers quand une femme, au teint noir et aux vêtements sales vint à nous. Elle nous regarda longtemps ; puis elle me prédi sans me connaître, que je deviendrais un jour aussi grand que César et Mahomet. M'adressant à ceux qui m'entouraient, je leur dis : « S'il fallait croire aux prédictions de ces Bohémiens, tous les hommes seraient des aigles et des géans.

Ainsi, d'après cette anecdote, Bonaparte n'était pas, comme veut le faire entendre Mlle. Lenormand, un croyant superstitieux et fanatique.

Voilà l'histoire de cette prophétie : Bonaparte pendant la guerre d'Egypte, ayant entendu parler d'une prophétesse en renom, la fit venir, et vêtu du simple costume d'officier, il se présenta à elle. La sybille, après avoir placé sur la table divers oquillages symboliques, lui dit :

— Tu auras deux femmes : tu en répudieras une à grand tort ; ce sera la première. La seconde ne lui sera point inférieure par ses grandes qualités ; elle te donnera un fils. Peu après commenceront contre toi de sourdes intrigues. Tu cesseras bientôt d'être heureux et puissant. Tu seras renversé dans toutes les espérances. Tu seras chassé par la force, et relégué sur une terre volcanisée, entourée de mers et d'écueils. Garde-toi, mon fils, garde-toi de compter sur la fidélité de tes amis.

Bonaparte, pour la récompenser, lui fit donner vingt-sept sequins ; c'était tout ce qu'avait sur lui Abd... qui devint depuis colonel des mamelucks.

Parlons du fameux Livre de prophéties de maistre Noël Olivarius, présenté à l'empereur quelques temps après son sacre.

Un soir, Napoléon se rendit à la Malmaison. Il aimait beaucoup à y causer merveilleux, surtout avec Joséphine, qu'il savait être superstitieuse. Un soir donc il arrive, parle de ses immenses projets, et termine en remettant entre les mains de l'impératrice un vieux livre manuscrit, écrit en 1542.

— Tiens, lui dit l'empereur en ouvrant cet in-12, relié en parchemin et jauni par le tems, regarde et lis.

Joséphine lut à haute voix :

Prédictions de maistre Noël Olivarius.

— Eh bien ! demanda Joséphine.

— On dit qu'il est ici question de moi, répondit l'empereur.

— Comment, dans un livre publié en 1542?

— Lis donc.

L'impératrice essaya, mais comme le style était en vieux français, et les caractères malformés, elle resta quelques instans à parcourir des yeux les trois pages de ce chapitre, puis d'une voix assurée elle commença ainsi (1).

« La Gaule-Itale verra naître non loin de son sein un être suraigu ; cet homme sortira tout jeune de la mer, viendra prendre langue et mœurs chez les Celtes-Gaulois, s'ouvrira, encore jeune, à travers mille obstacles, chez les soldats, un chemin, et deviendra leur premier chef. Ce chemin sinueux

(1) Nous laissons le style tel qu'il est : seulement nous avons rendu l'orthographe de certains mots plus intelligible.

païseur du pont, qui n'est que de 8 ou 9 lignes; il avait été aperçu la veille, faisant route vers la rivière de Bordeaux.

« Ce matin 17, on nous donne les renseignements que voici: Le bateau en question était un bateau en fer de la rivière de Nantes, qui se dirigeait sur Bordeaux: ce bateau s'est ouvert par le milieu à peu près à 6 toises dans le sud des Sables; cinq hommes d'équipage et trois passagers qui étaient à bord sont embarqués dans un petit canot. Heureusement la mer était assez calme, et peu après ils ont été recueillis par le nommé Pigeon, patron d'une chaloupe des Sables qui allait porter de la sardine à la Rochelle où il les a conduits. »

— M. Mulot, chargé du forage du puits des abattoirs de Grenelle, a poussé son énorme sonde aujourd'hui à la profondeur de 305 mètres, ou 1,555 pieds.

M. Mulot doit forer jusqu'à 600 mètres, aux termes du nouveau marché qu'il vient de contracter avec la ville, si l'eau ne jaillit pas avant d'arriver à cette profondeur, le 6me. d'une lieue commune.

La sonde traverse en ce moment une couche d'argile verte remplie de pyrites de fer, très-facile à percer.

MM. Arago, Constant-Prevost, Elie de Beaumont, et M. Mulot lui-même croient que l'eau doit jaillir très-prochainement, peut-être avant la fin de la semaine, car la disposition du terrain indique bien certainement l'approche des sables, et c'est dans ces sables que se trouve la grande nappe d'eau.

Toutes les expériences thermométriques que l'on renouvelle fort souvent, dans l'intérêt de la science, constatent toujours ce fait important que la température augmente d'un degré tous les 50 mètres environ, si bien que l'eau jaillissant à 2,000 pieds, on aura de l'eau thermale naturelle à Paris.

— George Sand est arrivé, et cet auteur a, dit-on, trouvé les ressources de la Comédie fort au-dessous de la pièce qu'il veut faire jouer. Selon lui, l'engagement de trois sujets nouveaux serait indispensable. Il régit toujours sur le sort de ce drame une grande incertitude. Néanmoins, on en use avec lui comme avec une œuvre prochaine; il est étudié avec beaucoup d'activité. Mlle. Mars avait refusé le principal rôle féminin; pendant toute la pièce, le personnage qu'elle devait représenter est soumis à des effets de scène et à des poses tels, que Célimène n'a pu se résoudre à les subir; c'est le drame moderne dans ses plus fougues accès, lorsqu'il se tord et se roule sur la planche. On assure fort sérieusement que Firmin jouera un rôle de page!

— On a fait un calcul sur la vie moyenne des membres de l'Institut, d'où il résulte que les immortels ne sont pas tout-à-fait des immortels. Depuis l'an 1635, que les académies ont été fondées, jusqu'à la fin de 1853, en supposant qu'il ne meure personne d'ici au mois de janvier, l'Institut n'a pas usé moins de onze cents savans ou littérateurs.

De ce calcul, il résulte que la plus grande chance pour être reçu membre de l'Institut, est de 40 à 50 ans. Cependant on a reçu 2 membres qui avaient 80 à 85 ans. Les provinces du Midi ont fourni 147 académiciens, les provinces de l'Est et du Nord en ont envoyé 156; celles du centre 122. Paris s'est donné à lui-même 251 fauteils. Les colonies et l'étranger n'en ont eu, pour leur part, que 20. De cette statistique, il résulte que les membres de l'Académie-Française vivent un an de plus que les membres de l'Académie des Inscriptions. L'Académie des Sciences compte encore un an de moins que l'Académie des Inscriptions; cependant les uns et les autres ne sont pas bien à plaindre, car la durée moyenne des 742 membres qui sont morts donne soixante-huit ans et dix mois à chaque académicien. Chaque fauteuil a été occupé, l'un dans l'autre, pendant vingt-six ans et demi par le même individu.

On écrit de Bayonne, 22 octobre :

L'autorité militaire paraît vouloir prendre les plus grandes précautions pour éviter les surprises. Les troupes de la garnison, au lieu d'être réparties entre les diverses maisons d'une même localité, sont concentrées dans un quartier commun. Au premier signal, les soldats ainsi groupés peuvent se réunir. A l'entrée de la nuit, les soldats rentrent dans leurs quartiers; ils n'en sortent plus. Des correspondances de Saragosse et de Calatayud parlent de surprises de divers corps de l'armée Christine. Cabrera est infatigable pour l'attaque des convois.

Le plan d'Espartero est, dit-on, de s'emparer successivement de Segara, Belchite, Morella et Cantavieja. Il faudra ensuite en finir avec les guerillas qui se formeront lorsque ces places fortes auront été prises.

— On écrit de Madrid, 18 octobre :

« Au commencement de la séance de la chambre des députés, le ministère a demandé que la discussion sur le projet d'adresse fut ajournée, le ministre étant forcé d'assister à la discussion des

fueros au sénat. Voici le rapport de la commission du sénat sur la question des fueros :

L'article 1er. du projet de loi confirme les fueros des provinces basques, mais sans préjudice de l'unité constitutionnelle de la monarchie. Cette seconde partie de l'article semble être en contradiction avec la première. Si l'art. 1er. de la loi était seul, la commission en proposerait le rejet, mais comme le gouvernement prend dans l'art. 2 l'engagement de proposer, dès que les circonstances le permettront et après avoir entendu les provinces basques et la Navarre, les modifications des fueros que l'intérêt de ces provinces rendrait indispensables, la commission est d'avis d'adopter le projet.

La paix est le désir le plus ardent des peuples, c'est même une nécessité pour eux et jamais elle ne pourra se consolider en Espagne sans la complète pacification des provinces basques et si le gouvernement ne leur inspire la ferme confiance que leurs vœux seront exaucés, et ces vœux sont en ce moment pour la conservation des fueros.

Un jour viendra où il sera possible de réaliser l'unité constitutionnelle dans toute la monarchie. Si au contraire on voulait avancer ce moment pour rendre hommage à certaines doctrines politiques, les résultats que doit produire le traité de Bergara se trouveraient infailliblement compromis. En conséquence, la commission propose au sénat d'adopter le projet de loi.

— On écrit de Madrid, le 19 octobre :

Dans sa séance du 19, le sénat a continué la discussion du projet de loi des fueros. Le ministre de grâce et justice a commencé par déclarer que le projet de loi des fueros n'est pas seulement l'exécution de la convention de Bergara, mais encore un puissant moyen de pacification. Le paragraphe additionnel ne contient rien de contraire aux vœux du gouvernement qui a choisi le mot *confirmé* en parlant des fueros parce que cette expression rendait parfaitement son idée. Il ne voulait pas que dans la loi rien pût indiquer qu'il y avait eu des vainqueurs et des vaincus. Le gouvernement veut maintenir l'unité constitutionnelle.

Les orateurs successivement entendus sont le duc de Rivas, le comte d'Espeleta et M. Landeru : ce dernier soutient que la convention de Bergara n'a pas entendu amplifier les fueros. Le duc de la Victoire avec autant de délicatesse que de talent n'a engagé sa parole que de cette manière, c'est-à-dire que le gouvernement présenterait aux cortès un projet de loi pour la confirmation ou la modification des fueros. Le président annonce que la discussion ne pouvant se terminer dans la séance de ce jour, et le règlement n'établissant aucune exception pour les séances de dimanche, il ne se croit pas autorisé à indiquer une séance pour demain sans une résolution formelle du sénat.

La chambre consultée décide qu'il y aura séance demain. A la chambre des députés, séance du 19 octobre, M. Cortina a dit que la commission chargée d'examiner les intérêts du clergé ne pourra finir son travail qu'après avoir reçu du gouvernement communication de certains documents.

— On a reçu de Cuenca, à la date du 15, la nouvelle que Cabrera était arrivé le 14 à Canete avec 7 bataillons. La bande de Palillos continue à commettre les plus affreux excès.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 26 octobre :

M. Dedel, notre ambassadeur à Londres, a notifié officiellement ces jours derniers, d'après les ordres du roi, l'information que S. M. a reconnu Isabelle II, comme reine d'Espagne. Le chevalier de Bazo, qui était ici comme agent d'Espagne, mais sans caractère officiel, a reçu avis que sous peu de jours il serait accrédité à notre cour en qualité de chargé d'affaires de la reine.

— M. le comte Mercy d'Argenteau, accompagné d'une suite nombreuse, est arrivé en cette résidence, où il est descendu à l'hôtel-garni tenu par M. Stinilas, au *Plain*.

— Les frais de l'ambassade hollandaise à Bruxelles sont évalués d'après le projet de budget à fl. 28,000.

— On écrit de La Haye, 25 octobre : Aujourd'hui à midi, M. le ministre des finances a donné lecture à la seconde chambre des états-généraux des diverses lois financières pour 1840.

Dans le discours que M. le ministre a prononcé, il a rappelé que depuis un an les circonstances sont bien changées. Alors nous étions dans des circonstances épineuses pour le crédit public. Par le traité du 19 avril, l'indépendance de la Belgique a été reconnue, des légations ont été créées de part et d'autre pour établir des relations de bon voisinage, et qui pourront

mener à des rapports amicaux basés sur les intérêts réciproques. L'exécution de la disposition qui met le paiement d'une somme annuelle de 5 millions à charge de la Belgique doit se faire ressentir dès l'année prochaine. Il peut exister de l'incertitude touchant la transcription, mais cette incertitude devra cesser par des concessions mutuelles (*inschikkelijkheid*), et le résultat financier sera toujours le même. Toutefois cette circonstance et d'autres nous empêcheront encore de diviser, comme le veut la loi fondamentale, le budget des dépenses en deux parties; les crédits ne doivent ainsi être considérés que comme provisoires. Le budget des dépenses montera, après avoir déduit les économies résultant de l'état de paix, à la somme de fl. 56,578,600. Les impôts restent les mêmes que ceux de l'année courante.

Il sera créé à charge des colonies une dette de 58 millions de florins. On émettra à cet effet des *lorenten* à 5 p. c. Il en sera racheté pour un million par an, à partir de 1842, ou pour plus si les produits des colonies le permettent. Le produit de cet emprunt est destiné à rembourser les sommes levées par ces colonies pour venir en aide au trésor du royaume dans les circonstances difficiles où s'est trouvé le pays.

SECONDE CHAMBRE DES ETATS-GENERAUX.

Séance du 25 octobre. — M. le ministre des finances est introduit et présente le budget par un discours dont voici l'extrait essentiel :

« Nobles et puissans seigneurs, c'est dans des circonstances bien différentes de celle de l'année dernière que je viens m'acquiescer de la tâche de vous présenter la loi du budget.

« Alors nous nous trouvons dans un état d'incertitude causé par les affaires de la Belgique et qui exigeait un déploiement de forces, tant pour maintenir le crédit public que pour défendre le sol de la patrie contre les dangers menaçans.

« Cette situation a été changée par les traités conclus le 10 avril dernier à Londres et ratifiés le 8 juin entre la Néerlande et les cinq grandes puissances et entre la Néerlande et la Belgique. Ce dernier royaume (*ryk*) a été reconnu par la comme un état indépendant et neutre, et par l'envoi mutuel de légations, ont été nouées des relations de bon voisinage, qui pourront conduire à des rapports amicaux fondés sur des intérêts réciproques.

« Le traité devait décharger la Hollande du paiement d'une rente de cinq millions de florins qui devait passer à la charge de la Belgique; nous pouvions y compter : l'influence de cette transaction de dette, qui doit avoir lieu conformément à l'art. 15 du traité, doit se faire sentir l'année prochaine, et l'obligation de la Néerlande de pourvoir au paiement de toute la dette vient de ce chef à cesser pour la suite. L'incertitude sur le mode de paiement se prolonge-t-elle, elle finira par être écartée par des arrangements réciproques. Dans tous les cas, l'avenir présentera toujours le même résultat financier.

« Voici le dispositif du projet de loi sur les dépenses de l'état : Art. 1er. Le budget des dépenses de l'état pour l'année 1840 est fixé à 56,578,600 florins.

Table with 2 columns: Item and Amount in florins. Includes: Maison du roi (1,425,000), Secrétairerie d'état et hautes collèges (554,700), Département des affaires étrangères (851,600), de la justice (1,468,000), de l'intérieur (3,222,900), Culte réformé (1,791,200), de la marine (5,250,000), des finances. Dette publique (21,458,205), Administration (6,111,795), de la guerre (14,191,500), des colonies (94,500).

Art. 2. Conformément à l'article 1er. de la loi du 24 avril 1836, aussi long-temps que la division de la dette et l'émission des obligations n'auront pas eu lieu, la somme de 5,600,000 fl. sera prélevée sur les revenus des possessions d'outre-mer au profit du trésor.

Art. 3. Pour pourvoir aux besoins imprévus qui peuvent surgir pendant 1840, il est mis à la disposition du roi une somme de 500,000 fl. à prélever sur l'excédant que pourront présenter les revenus de l'année précédente.

M. le ministre des finances a ensuite présenté le projet de loi des voies et moyens. Il a également présenté le projet de loi suivant :

Nous Guillaume, etc. Considérant qu'il convient de spécifier les moyens de rembourser les avances qui ont servi à mettre l'administration des colonies en état de remplir les obligations pécuniaires qui lui ont été imposées, à raison de circonstances extraordinaires, dans l'intérêt du trésor ;

lui baillera force peines; s'en viendra guerroyer près de son natal pays par un lustre et plus.

« Outre mer sera un guerroyant avec grande gloire et valeur, et guerroyera de nouveau le monde romain.

« Donnera lois aux Germains, pacifiera trouble et terreur aux Gaulois-Celles, et sera ainsi nommé, non roy, mais par après appelé *imperator* par grand enthousiasme populaire.

« Batailleur partout dans l'empire, déchassera princes, seigneurs, rois, par deux lustres et plus. Puis élèvera de nouveaux princes et seigneurs à vie, et parlant de son estrade, criera : *O sidera! o sacra!* Sera vu avec une armée forte de quarante-neuf fois vingt-mille hommes, piétons armés qui porteront armes à cornets de fer. Il aura sept fois sept fois mille chevaux amonés d'hommes qui porteront, plus que les premiers, grande épée ou lance, et corps d'airain. Il aura sept fois sept fois deux mille hommes qui feront jouer machines terribles, et vomiront et soufre et feu et mort. La toute supputé de son armée sera de quarante-neuf fois vingt mille hommes.

« Portera à dextre main un aigle, signe de la victoire à guerroyer. Donnera maints pays aux nations, et de chacun paix.

« S'en viendra dans la grande ville, ordonnant force grandes choses; édifices, ports, de mer, aqueducs, canaux; fera à lui tout seul, par grandes richesses, autant que tout Romain, et tout dans la domination des Gaules.

« Aura femme par deux... »

« Continue, dit l'empereur, qui n'aimait pas les interruptions.

« ... Et fils, un seul. S'en ira guerroyant jusqu'ou se croisent les lignes longitude et latitude, cinquante-cinq mois. Là, les ennemis brûleront par feu la grande ville, et lui y entrera et sortira avec siens de dessous cendres. Force ruines, et les siens, n'ayant plus pain ni eau, par grande et décente froidure, qui seront si malencontreux, que les deux tiers parties de son armée périront, et en plus par dénote et autres, la n'étant plus dans sa domination.

« Lors, le grand homme abandonné, trahi par siens amis, pourchassé à son tour à grande perte jusque dans sa propre ville par grande population européenne, à la sienne place sera mis le vieil roi de la cape.

« Lui, contraint à l'exil dans la mer, dont est devenu si jeune, et proche de son sol natal, y demeurant par onze lunes avec quelques-uns des siens, vrais amis et soldats qui, n'étant plus sept fois sept fois deux fois de nombre, aussitôt les onze lunes parachéevées, que lui et les siens prendre navires et venir mettre pied sur terre celle-gauloise.

« Et lui cheminera vers la grande ville où s'estre assis le vieil roi de la cape, qui se lève, fait, emportant avec lui ornement royal. Pose chose en son ancienne domination, donne aux peuples force lois admirables. Ainsi déchassé de nouveau par trinité population européenne, après trois lunes et siers de lune, est remis à la sienne place le vieil roi de la cape, et lui cri mort par ses peuples soldats qui, dans ce temps, garderont pénates contre leur cœur.

« Les peuples et les Gaulois comme tigres s'entregorgent. Le sang du vieil roi de la cape sera le jouet de noires trahisons. Les malencontreux seront déçus, et par fer et par feu seront occis. Le lys maintenu; mais les derniers royaumes du vieil sang seront encore menacés.

« Ainsi guerroyeront entre eux. « Lors un jeune guerrier cheminera vers la grande ville; il portera lion et coq sur son armure. Ainsi la lance lui sera donnée par grand prince d'Orient. Il sera secondé merveilleusement par peuples guerriers de la Gaule Belgique qui se réuniront aux Parisiens pour trancher troubles et réunir soldats, et les couvrir tous les rameaux d'olivier.

« Guerroyant encore avec tant de gloire sept fois sept lunes, que trinité population européenne, par grande crainte et cris et pleurs, offrent leur fils et épouses en otage, et ploient sous les lois saines et justes, et aimées de tous.

« Ainsi paix dura vingt-cinq lunes.

« Dans *Lutetia*, la Seine rougie par sang; suite de combats à outrance, étendra son lit par ruine et moralité, séditions nouvelles de malencontreux maillonnis.

« Ainsi seront pourchassés du palais des rois par l'homme valeureux, et par après les immenses Gaules déclarées par toutes les nations grande et mère nation. Et lui sauvant les anciens restes, règle les destinées du monde, dictant conseil souverain de toute nation et de tout peuple, pose base de fruit sans fin et meurt.

« Joséphine surprise de ce qu'elle venait de lire, s'arrêta, ferma le livre, et

interrogea Napoléon sur cet étrange prédiction. Mais l'empereur ne voulant pas donner une grande importance à maître Olivarius en les commentant, se contenta de répondre :

« Les prophéties disent toujours ce qu'on veut leur faire dire; cependant j'avoue que celle-ci m'a beaucoup surpris. »

Il changea la conversation et parla d'autres choses.

« A son retour de l'île d'Elbe, l'empereur se rappela les coquillages d'Égypte et cette prédiction; il en reparla au colonel Abd... »

« Je n'ai jamais voulu rien croire, lui dit-il, mais je conviens ici de bonne foi qu'il y a de choses qui sont au-dessus de la portée des hommes, et que nonobstant leur rare perspicacité, ils ne pourront jamais les approfondir; témoin cette singulière prophétie trouvée chez les Bénédictins, soustraite pendant la révolution, et que je connais. Que désigne-t-elle? Est-ce moi qui en suis l'objet? En vérité, nous devrions nous en rapporter pour tout à celui qui régit l'univers, et faire notre profit des étincelles de lumières riparties parfois sur quelques êtres privilégiés, pour nous éclairer sur la route véritable qu'il faut suivre et nous prémunir des écueils que nous pourrions y rencontrer. »

L'histoire de cette prophétie, qui n'a pas été écrite après coup, est très-extraordinaire. Celui qui découvrit ce livre est François de Metz, cousin du fameux François de Neufchâteau, et secrétaire-général de la commune de Paris.

Maintenant, si nous examinons cette prophétie avec quelque attention, nous trouvons qu'elle est bien extraordinaire. Tout ce qu'elle a prédit touchant le règne de Napoléon et le retour des Bourbons s'est parfaitement réalisé. Les troubles de 1828, les conspirations des libéraux et la révolution de 1850 même s'y trouvent! Mais elle va plus loin : — Quel est ce jeune guerrier qui cheminera vers la grande ville, et portera sur son armure un lion et un coq, emblème de la force et de la prudence? — Que signifient ces paroles : La lance lui sera donnée par un grand prince; et il sera secondé merveilleusement par un peuple guerrier qui se réunira aux Parisiens pour mettre un terme aux troubles et aux révolutions? — Et ces malencontreux maître *lofins*, qui doivent encore une fois rougir la Seine de sang, quels sont-ils? Et cet homme qui fera partout respecter la France, réglera les destinées du monde, et posera les bases d'une société nouvelle, comment s'appelle-t-il? — L'avenir nous l'apprendra.

Considérant qu'une partie de ces obligations est restée en arriéré pour des causes particulières et qu'elle doit encore être remplie :

Considérant que l'état des possessions d'outre mer permet que ce remboursement et cet accomplissement des obligations restées en arriéré aient lieu sans charges immédiates pour la métropole, et avec indication des moyens d'amortir, non seulement cette dette, mais aussi celles qui ont été créées à charge desdites possessions par les lois du 11 mars 1857, du 27 mars 1858 et du 22 décembre 1858 :

Notre conseil-d'état entendu, et de commun accord avec les états généraux, nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Une dette de cinquante six millions de florins est mise à la charge des possessions d'outre-mer, sous la même garantie pour les rentes et de la même nature que celles qui ont été créées par les lois du 12 mars 1857, du 27 mars et du 22 décembre 1858.

Art. 2. De cette dette seront émis des *los-renten*, portant intérêt à 5 p. c. et émis en 1840 à partir de l'époque qui sera fixée ultérieurement par nous.

Art. 3. Une somme d'un million de florins, ou une somme plus forte si les revenus de nos possessions d'outre-mer le permettent, sera affectée annuellement, à partir de 1842, à l'amortissement de la dette créée par la présente loi.

— On écrit du Limbourg au *Handelsblad*, que la maréchalesse a arrêté dans cette province un grand nombre de déserteurs hollandais qui s'y étaient réfugiés pendant la révolution, ainsi que des personnes qui s'y sont établies pour se soustraire au service actif de la garde communale.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 27 octobre.

Le roi a reçu le 25 octobre, à Wiesbaden, la visite de M. le prince de Metternich qui déjà s'est rendu à Francfort. Il venait de son château de Johannisberg qu'il a quitté définitivement pour retourner à Vienne.

La présence du roi à Wiesbaden, et le grand nombre de hauts personnages qui viennent tous les jours lui rendre visite, donnent à la clôture de la saison, une animation qui en fait une époque de splendeur.

— MM. Ragay-David, trésorier de S. M. le roi des Pays-Bas, et Charles Morel, commissaires nommés à l'effet de procéder aux opérations de la levée du séquestre frappant les biens de la famille d'Orange-Nassau, et de régler tout ce qui, en Belgique, concerne les intérêts privés de cette famille, ont été présentés hier, par M. le baron de Falek, à M. le ministre des affaires étrangères, auquel ils ont communiqué les pouvoirs concernant leur mission. M. le ministre a parfaitement accueilli ces MM. et promis de faire ce qui dépendrait de lui pour hâter les négociations dont ils sont chargés.

— M. le baron de Falek a reçu hier et aujourd'hui les félicitations de plusieurs membres du corps diplomatique.

— M. le comte de Diederichstein, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Autriche près de notre cour, est arrivé hier à Bruxelles, où il est descendu à l'Hôtel de France.

— Nous annonçons avec la plus vive satisfaction que M. Jean Van Eycken, peintre d'histoire, a été nommé hier à une forte majorité, professeur à l'Académie Royale de Bruxelles, en remplacement de M. Paelinck, décédé.

Bruxelles, le 27 octobre. — Société des Fonds Publics. — (2 heures). — Avant l'arrivée de la cote de Paris on a traité quelques affaires en Ardois à 26 1/2 26 1/4, mais on est ensuite rapidement tombé à 25 5/4, prix auquel il y a eu constamment preneurs, on ferme à 25 1/2 cours.

Des lettres de Madrid du 20 arrivées par vote extraordinaire, assurent que dans une audience particulière, M. de Rouigny, ambassadeur de S. M. Louis-Philippe, a offert à la reine régente, la garantie du gouvernement français, pour un emprunt de trois cents millions de francs, à la condition que les premiers versements serviraient au paiement des intérêts échus et dus aux créanciers étrangers de l'Espagne. Ces mêmes lettres disent que cette proposition est le résultat d'un accord entre les cabinets des Tuileries et de Windsor, qui ont reconnu que pour concourir efficacement à la prompt pacification de l'Espagne constitutionnelle, le moment était venu de la secourir dans ses embarras financiers, en réagérant son crédit extérieur.

Amsterdam, 26 octobre. (5 heures). — On fait aujourd'hui beaucoup d'affaires en Intégrales. Au commencement les cours semblaient devoir se maintenir au taux d'hier. Avant la bourse on payait 51 1/2, mais quelques ventes importantes firent retomber le cours à 51 1/16. La bourse s'ouvrit à ce cours et il remonta bientôt à 51 5/4 13/16 pour rester ensuite à 51 1/2. Les autres fonds nationaux étaient également plus faibles qu'hier, quoique sans affaires importantes. La baisse la plus marquante a eu lieu sur les rentes 5 p. c. Il y avait beaucoup de vendeurs en actions de la Société de Commerce, qui fléchissent de 1 1/2 p. c. sur les cours d'hier. Les communications financières semblaient avoir provoqué cette faiblesse. Par suite de la hausse de Paris et d'Anvers, les Ardennes ont repris d'un 1/2 p. c. En autres fonds étrangers, point de variations.

Dette active 2 1/2 p. c. 55 1/16 15/16 5/8 1/2, 5 p. c. 90 1/4 98 7/8, billets de chance 24 9/16 5/8 5/16, syndicat 4 1/2 p. c. 92 1/2 5/4; actions de la Société de Commerce 171 1/2 1/4, Ardois 25 5/4 15/16 7/8 15/16, coupons 24, brésiliens 74 1/4.

LIÈGE, LE 28 OCTOBRE.

ELECTIONS.

Quoique le conseil actuel n'ait pas apporté, dans l'administration financière de la ville, toute l'économie désirable, nous n'avons pas voulu nous associer aux accusations violentes de prodigalité qui ont été articulées contre sa gestion. Nous sommes persuadés que la majorité de ce collège se composait d'hommes honorables, mais que le désir de trop faire, comme nous l'avons déjà dit, a entraîné dans des dépenses disproportionnées avec les ressources de la commune.

Pour réparer cette faute, et diminuer les impositions qui grevent les habitants, nous ayons fait choix de quelques hommes nouveaux qui ont pris l'engagement formel de faire réduire ces charges, et surtout de provoquer des modifications au tarif enorbitant de l'octroi. Les classes ouvrières de notre industrielle cité souffrent particulièrement de l'état de choses actuel. Le prix élevé des vivres, à Liège, peut être attribué, en grande partie, à ce tarif. Il est donc nécessaire qu'il soit changé, abaissé, et pour parvenir à ce résultat, il conviendra d'ajourner quelques travaux dont l'urgence n'est pas suffisamment reconnue. Ce sera là la tâche principale des nouveaux membres du conseil, et cette tâche, nous aimons à le croire, ils sauront l'accomplir avec toute la fermeté désirable.

Il est probable cependant que la majorité du conseil restera telle qu'elle est, dans la plupart des questions, mais la voix influente d'un seul membre suffit quelquefois pour déterminer toute une assemblée à sniver, dans l'administration des branches les plus importantes du service public, une voie toute différente de celle qui a été adoptée jusqu'à présent. L'entrée au conseil de quelques hommes nouveaux et capables, bien décidés à faire introduire des économies dans notre budget, est donc une nécessité, évidente pour tous, si tous veulent sérieusement la réduction des dépenses et l'amélioration de notre système financier.

Dans l'espoir de voir sortir de l'urne électorale les noms des citoyens qui, sous ce rapport, nous semblent offrir le plus de garantie, nous recommandons, de nouveau, aux électeurs, la liste suivante de nos candidats :

- BERTRAND, (Regnier), avoué en 1^{re} instance.
CAPITAINE, conseiller sortant.
CONSTANT, id.
DANDRIMONT-DEMET,
DE LONGRÉE-VERDOIS, avocat.
DESPA, conseiller sortant.
DETHIER, échevin.
DEWANDRE, avocat.
DOGNEE-DEVILLERS, id.
HANQUET, conseiller sortant.
HURAUULT, docteur en médecine.
PIRLOT-TERWAGNE.
RENOZ, notaire

On écrit de Paris, en date du 26 octobre, à l'Observateur : Une dépêche télégraphique annonce que le quartier-général du duc de la Victoire a quitté Munies le 19, et que le 20 il a été établi à Esterquel.

Esterquel est à peu de distance de Montalvan, place forte occupée par les troupes de Cabrera. C'est le 22 ou le 23 que cette ville sera attaquée par l'armée constitutionnelle : une division a quitté Terruel pour l'investir du côté du midi tandis qu'Espartero en fera le siège du côté du nord.

Cabrera a concentré ses forces du côté de Sejorbe, et afin de faire opérer une diversion dans la direction de l'armée de la reine, il a envoyé une forte bande dans la province de Caenca. A Madrid, il y a eu de nouveau des discussions fort vives entre les ministres et les membres exaltés des cortès.

Une dépêche télégraphique annonce que le projet des fueros des provinces basques a été accepté par le sénat.

Par continuation, il n'y a eu aucune nouvelle de quelque intérêt sur les affaires d'Orient.

On dit que M. Firmin Rogier quittera la légation belge à Paris pour représenter la Belgique près d'une cour de la confédération germanique.

Nous lisons dans la correspondance de Bruxelles d'un de nos journaux : « Nos hommes-d'état se sont montrés très-sensibles, à l'imputation indirecte de mauvaise foi, faite dans le discours d'ouverture des états-généraux, prononcé par le roi Guillaume. »

Nous pensons que ce correspondant est mal informé. Nous avons une trop haute opinion du jugement du gouvernement belge, pour croire, qu'il ait trouvé dans le discours du roi des Pays-Bas, un seul mot qui légitimât une interprétation de cette nature. (Journal de La Haye.)

— On écrit de Bruges, 25 octobre : « Hier matin, le professeur de chimie à l'Athénée de cette ville, faisant une expérience en présence de ses élèves, une bouteille fit explosion, et se brisa; les fragmens blessèrent huit élèves et le professeur. Nous manquons de détails plus précis sur ce fait qui fut très-certainement attribué à une de ces causes au-dessus des précautions des hommes de la science. »

— On lit dans la Gazette d'Aix-la-Chapelle :

« Nous sommes en état de rectifier la nouvelle donnée hier d'après un journal de Bruxelles, concernant le chemin de fer rhénan, en tant qu'il y a déjà huit mois que la direction de ce chemin de fer a repris des trois banquiers de Cologne les 4,000 actions, et qu'elle a conclu maintenant un contrat avec le gouvernement belge, d'après lequel celui-ci prendra ces actions. Les discussions du conseil d'administration nous apprendront le détail. »

— On vient de faire une expérience curieuse et importante sur le canal de la Clyde. M. John McNeil, ingénieur civil, a établi des rails sur des dés, le long des bords du canal, une locomotive les a parcourus pendant plusieurs jours, remorquant les bateaux avec une vitesse de près de treize kilomètres à l'heure. La compagnie ayant, par cet essai, acquis la certitude du succès de ce mode de halage, va faire construire un chemin définitif.

L'adjudication de la section du chemin de fer de Tubize à Hennuyères qui avait été annoncée pour le 30 octobre courant, aura lieu mercredi 15 novembre prochain à midi.

Celle de trois sections de Liège à Chaudfontaine, de Chaudfontaine à Fraipont et de Fraipont à Pepinster, qui avait été annoncée pour le 30 octobre, est remise au 20 novembre.

Ce retard provient de ce qu'il sera impossible d'achever, pour cette dernière adjudication, avant la fin du mois, l'impression des détails estimatifs des cahiers des charges qui formeront une brochure de près de 500 pages. Il fallait en outre laisser aux entrepreneurs le temps de prendre connaissance des pièces et faire les calculs pour des travaux qui s'élèveront à plus de quatre millions et demi de francs.

— Un aubergiste de Leeds, en Angleterre, ayant perdu une somme considérable dans une faillite, a terminé ses jours par l'acte de désespoir le plus étrange. Il a voulu mourir à la fois rôtir et étranglé. Il s'est pendu à la crémaillère de sa cheminée, ou il avait allumé un grand feu. On l'a retiré vivant, mais horriblement défiguré.

— Les industriels parisiens sont bien les plus charlatans du monde. On sait que Van Amburg a perdu un de ses lions. A peine ce pauvre animal eût-il rendu le dernier soupir qu'il y eut un grand mouvement parmi les coiffeurs de la capitale, c'était à qui posséderait la grasse de l'infortuné. Il y eut une enchère, une surenchère, enfin la précieuse dépouille fut adjugée à un coiffeur du boulevard St.-Denis qui depuis quelques jours voit la foule s'arrêter devant la devanture de son établissement. Le pauvre lion est mis en pots de toutes les tailles, de toutes les dimensions.

On les a disposés en pyramide que surmonte la mâchoire du défunt, mâchoire blanche, propre, inoffensive maintenant, malgré les énormes crocs qui la décorent encore. Le premier inventeur de la pomnade de lion, s'est arraché de désespoir le seul cheveu qui lui fut resté.

— En 1859, ont été exécutés à Colmar la femme Heinrich et son fils, de Guigersbourg, dans la vallée de Munster, condamnés comme coupables d'avoir assassiné leur époux et père respectif; on sait que jusque sur l'échafaud les deux condamnés ont énergiquement protesté de leur innocence. Il est impossible, disait le fils au pasteur qui l'accompagnait, il est impossible que Dieu consente à ce que mon exécution s'accomplisse. J'ai toujours aimé mon père, je suis innocent.

Nous apprenons aujourd'hui, et le bruit en est généralement répandu dans la vallée de Munster, qu'un homme, à ses derniers moments, vient de s'avouer coupable d'un crime pour lequel la femme Heinrich et son fils sont morts innocents, en révélant toutes les circonstances qui ont accompagné le crime. (Journaux de la Suisse.)

— La correspondance de Bruxelles de la Gazette d'Augsbourg explique comme suit le retard qu'éprouve le paiement de la dette, incombant à la Belgique :

La Hollande voulait d'abord régler la transcription, et ne s'occuper qu'ensuite des autres affaires financières. Cela ne peut se faire car il doit intervenir entre les deux pays un compte de doit et avoir. Une fois que le transfert aurait eu lieu, la Belgique n'aurait plus affaire à la Hollande mais aux détenteurs des inscriptions, et serait obligée au paiement, tandis que la Hollande qui aurait alors peu d'intérêt à une liquidation ultérieure, pourrait reculer indéfiniment le règlement des sommes que la Belgique a à prétendre d'elle et qui consistent entr'autres dans les fonds de la caisse des pensions civiles et militaires, qui sont restées en Hollande, et dans les biens de la Société générale.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 26 octobre 1859. — Absens : MM. Piercot, Constant, Bellefroid et Galand.

Voici l'analyse des communications :

1^o M. Jacques, professeur de 2^e latine au collège, sollicite sa retraite avec pension.

2^o M. de Chenedollé demande à être nommé professeur de rhétorique latine au collège dans le cas où cette chaire serait séparée des fonctions de préfet des études.

3^o Dépêche de M. le ministre des travaux publics relative au plan de redressement du pont St-Julien.

4^o Délibération de la fabrique de Ste-Croix ayant pour objet.

1^o La main levée d'une inscription prise contre la famille Chefnay.

2^o L'acceptation d'une donation faite par M. D. Renard.

3^o La députation renvoie approuvé l'acte d'adjudication de l'entreprise des réparations à faire aux bâtiments communaux.

6^o Les syndics de la communauté israélite de Liège demandent que la ville leur fournisse un local pour l'exercice de leur culte.

7^o Les surveillantes des écoles gardiennes demandent que leur traitement soit majoré.

8^o MM. Closon et Modave prient de considérer comme non avenues leurs demandes tendantes à être nommés vérificateurs des déces.

Les divers membres du collège donnent, chacun pour la partie de l'administration qui lui est confiée spécialement, lecture du rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville, en conformité de l'art. 70 de la loi communale.

Sur la proposition de M. Brixhe, le conseil décide l'impression de ce travail.

M. Lion, en appuyant la proposition précédente, fait remarquer que le rapport justifie complètement le bon emploi des finances de la ville, prouve que les dépenses sont loin de dépasser les recettes, ainsi que quelques journaux l'ont méchamment insinué, et annonce que les divers établissements d'instruction vont être pourvus de locaux appropriés à leur destination.

M. Hanquet présente le projet de budget pour 1840.

L'excédent des recettes sur les dépenses est de 50,000 frs.

On ajourne à huitaine la nomination de la commission spéciale chargée de faire un rapport au conseil.

La question importante des céréales sera examinée à la prochaine séance.

Il résulte d'une interpellation de M. Koeler, que le collège des bourgmestre et échevins a pris des mesures pour faire cesser les entraves apportées à la circulation des abords du nouveau pont de la Boverie.

Le conseil vote un crédit de 1900 francs pour l'achat de quatre voitures arrosoirs, qui seront utiles même l'hiver pour le cas d'incendie.

M. Wasseige, au nom de la commission d'instruction publique, propose, contrairement à une résolution prise par le conseil communal, mais rejetée par l'autorité provinciale, qu'on ne nomme pas de professeur adjoint d'allemand, chargé d'enseigner les principes de cette langue aux élèves de 4^{me} française. Le principal motif est puisé dans l'impossibilité de trouver des heures sans nuire à l'étude de la langue française.

Il rend tout-fois compte de la proposition de la commission de surveillance du collège tendante à créer une 5^{me} française, vu le grand nombre et la faiblesse des élèves de quatrième, et à faire donner dans ce cas des leçons d'allemand dans cette division de 4^{me}. On mettrait par là les cours de mathématiques et d'histoire et de sciences plus en rapport avec les cours de langues anciennes et de langues modernes.

M. Brixhe ayant présenté une combinaison dans laquelle on pourrait donner chaque semaine quatre heures d'allemand aux élèves de 4^{me}, en ne diminuant que de 2 heures par semaine les leçons de français, cet objet est renvoyé d'abord à la commission de surveillance du collège et ensuite à la commission d'instruction publique.

M. Lion rappelle que le conseil aura, dans l'une de ses prochaines séances, à pourvoir au remplacement de M. Van Halst, en qualité de membre de la commission de surveillance du collège.

Parmi les médicaments préconisés contre les maladies du cœur et les affections de poitrine il n'en est aucun dont l'efficacité soit aussi généralement constatée par les médecins que le SIROP DE DIGITALE de M. Labelonye, pharmacien à Paris, dont la Gazette des Hôpitaux a plusieurs fois signalé l'efficacité contre les Palpitations, Oppressions, Asthmes, Catarrhes, Rhumes, Toux opiniâtres et les diverses hydroisies. Des dépôts sont établis à Liège, chez M. Delcour-Froidbise; Namur, Jourdain; Huy, Ranwez; Verviers, Etienne; Maestricht, Grossier; Dinant, Mathieu; Louvain, Smout; Bruxelles, Van-Herbergh, place de la Monnaie, tous pharmaciens.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins informe les habitants que les expertises cadastrales de la seconde tournée commenceront incessamment dans le quartier du Sud de cette ville.

Ces expertises auront pour objet de constater les changements résultant 1^o de nouvelles constructions, reconstructions totales, renouvellements partiels ou agrandissements de maisons, 2^o de bâtiments partiellement démolis ou qui auraient éprouvé une détérioration notable, ainsi que de ceux qui auraient reçu une amélioration importante qui ne procéderaient pas de renouvellements partiels ou d'agrandissements.

Les propriétaires, locataires, etc., sont invités à faciliter ces opérations en donnant aux agents qui en sont chargés, un libre accès dans les propriétés à expertiser.

A l'hôtel-de-ville, le 25 octobre 1859.

Le bourgmestre, J. J. Tillman.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui Lundi, GRAND CONCERT, par M. et Mme. Fauconnier et M. Godfroy.

1^{er} acte de GUILLAUME TELL, grand-opéra. — Le spectacle commencera par le PLASTRON, vaudeville en 2 actes.

L'administration a l'honneur de prévenir MM. les abonnés que la représentation promise en remplacement du N^o 9 du 2^o mois d'abonnement, leur sera irrévocablement rendue mercredi prochain 30 courant.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 25 OCTOBRE 1859.

Naissances : 2 garçons, 5 filles.
Décès : 5 garçons, 1 fille, 2 hommes, 2 femmes, savoir :
 Jean Charles Garray, âgé de 86 ans, charretier, faubourg St-Léonard, époux de Marie Jeanne Lebrun. — M. Jacques Hody, charbon, âgé de 55 ans, sur les Fossés, époux de Marie Catherine Saive. — Marie Gauthier, âgée de 47 ans, sans profession, rue Basse-Wez, épouse de Toussaint Marchal. — Anne Joseph Wilmar, âgée de 58 ans, sans profession, rue en Bois, épouse de Dédé Sluse.
 Du 26. — **Naissances :** 7 garçons, 5 filles.
Décès : 1 garç., 1 homme, savoir :
 Nic. Jh. Rousseau, âgé de 89 ans, journ., rue Grande-Bèche, veuf de Marie Cath. Delbeuf.

ANNONCES.

10.000 à 12.000 FRANCS à PLACER sur hypothèque. — S'adresser à M^e ALARD, avocat, rue sur Meuse à l'Eau n° 950.

La MAISON n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à LOUER. S'adresser Basse-Sauvenière n. 24.

ON DEMANDE UN BON COMPOSITEUR TYPOGRAPHE. S'adresser au bureau de cette feuille.

VENTE DE PEUPLIERS.

LE MERCREDI 6 novembre et jours suivants, à 10 heures du matin, M. de Philippart fera vendre à son château à Aishe-en-Résail, arrondissement de Namur, à proximité de la grande route de cette ville à Louvain, 500 à 400 PEUPLIERS de Canada de 8 à 9 pieds. Cette vente se fera à long crédit, moyennant caution.

VENTE

PAR

AUTORITÉ DE JUSTICE

Qui aura lieu le 50 Courant, sur Avroi, n° 615, dix heures du matin, elle consiste en secrétaire, table de nuit, commode en acajou, garde-robe en chêne, table ronde à coulisse, quantité de cheminées de salon, tranches et pavés en marbre, pierres de taille et autres objets. — Au comptant.

VENTE

PAR

cessation de commerce

DE

MÉRINOS

ET AUTRES MARCHANDISES D'HIVER.

MARDI 5 et JEUDI 7 novembre, 2 heures de relevée et jours suivants, s'il y a lieu, M^{me} Orban Xheneumont, fera vendre par le ministère de M^e RENOU, notaire à Liège, en la demeure de la dite dame rue derrière le Palais, n° 412 anciens, les mérinos et autres marchandises d'hiver qui lui restent.

VENTE

D'UN

TERRAIN AU LAVEUX.

MARDI 5 NOVEMBRE 1859, à 10 heures du matin, Le notaire PARMENTIER, adjudgera publiquement, en son étude, place du théâtre, à Liège :

UN

BONIER DE JARDIN LEGUMIER et PRÉ,

D'une seule pièce, formant un BEL ENCLOS, fermé de haies, dans un emplacement avantageux et d'un accès facile, à proximité du chemin de fer, et du faubourg St-Gilles, à Liège; ce TERRAIN, d'où l'on jouit d'une vue étendue sur la ville, longe la ruelle et joint aux propriétés de MM. LAMOTTE et HUBART, et des veuves FRAIKIN et GALOPIN.
 Ce FONDS est exploité par Lambert COULON.

VENTE

DE

80 beaux tilleuls.

LUNDI 11 NOVEMBRE A MIDI,

M^e BOURGUIGNON, notaire à Marche, VENDRA publiquement et par lots, 80 beaux TILLEULS, dont grand nombre de 8 à 10 pieds de circonférence, croissant dans les allées du château de Jemeppe, près Marche en Famené, à une lieue de la grande route. — Cette vente aura lieu au pied des arbres et à CREDIT.

NB. Les chemins tendant de la grande route à Jemeppe étant très-bons, il y a toute facilité pour le transport.

A CEDER par suite de décès, le BAIL DE LA MAISON, ainsi que le FOND DE MAGASIN de Mlle. C. MEURA, ci-devant M^{me} de Modes, rue de la Régence, N° 9, s'y adresser. Les marchandises se vendent dès-à-présent au-dessous du prix courant.

L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT,

MAISON ORBAN, EN FACE LE PONT D'ILE,

A l'honneur d'annoncer qu'il continue sa fabrique de COLS de SATIN et COLS CRAVATTES, et qu'il est possesseur d'un nouveau moyen d'empêcher les cols de s'user en-dessous. On se charge des raccommodages.

Le même tient un assortiment complet de Gants, Parfumeries, etc.

Sa fabrique de Registres, de Cartonnages, de Reliures, etc., est toujours en pleine activité. Il est parfaitement assorti en Fournitures de Bureau.

VENTE

D'UNE

belle et grande Maison.

LE MARDI 5 NOVEMBRE 1859, à 2 heures de relevée,

Il sera procédé,

Par le ministère de M^e BERTRAND, notaire, et pardevant M. le juge-de-peace du quartier du Sud, en son bureau, rue d'Amay, à Liège, à la vente aux enchères d'une

BELLE ET GRANDE MAISON

A PORTE COCHÈRE,

située à Liège, place derrière St-Paul, coin de la rue Bonne-Fortune, n° 447-11, avec cour et jardin, dans lequel on peut bâtir remises et écuries, le rez-de-chaussée se compose de trois beaux salons et d'une salle à manger, donnant sur la place St-Paul, office, trois caves, deux pompes et autres dépendances.

Elle est à voir les mardi, jeudi et samedi de 2 à 4 heures après-midi.

S'adresser audit notaire, pour connaître les clauses et conditions.

AVIS.

M. LEDUC, Libraire,

ET

CORRESPONDANT DES JOURNAUX

Place du Marché,

A l'honneur d'informer le public qu'il a transféré son Bureau d'Abonnement,

au Passage Lemonnier,

Maison N. 48.

Il tient en outre dans ce local un Cabinet de Lecture des mieux assortis, pour faire suite à l'établissement de ce genre précédemment fondé au même lieu. On y trouvera toutes sortes d'ouvrages élégants, et principalement tous les romans nouveaux et les différentes revues périodiques aussitôt leur apparition.

LE TOUT A DES CONDITIONS TRÈS-MODÉRÉES.

Au même local est établi le bureau des GRANDES AFFICHES DE LIÈGE, INDICATEUR DE BRUXELLES, dont la direction est actuellement confiée à M. LEDUC, pour la province de Liège. Les abonnements, annonces et avis divers pour cette publication spéciale ainsi qu'à tous les autres journaux, seront reçus au susdit bureau aux conditions antérieures.

Abonnement à tous les journaux belges et étrangers et à tous les ouvrages par livraisons à des prix avantageux.

Les abonnés continueront d'être servis avec la plus grande exactitude.

COMPAGNIES

D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CONTRE LES

RISQUES D'INCENDIE, SUR LA VIE,

LES FONDS DOTAUX ET LES SURVIVANCES.

APPROUVÉES

par arrêté royal des 12 juin 1824 et 2 juin 1850.

Sous la direction de M. le comte A.-J. COGHEN, ex-ministre des finances, et membre de la chambre des représentants. On peut se procurer tous les renseignements au bureau de M. PRIJOT, à la conservation des hypothèques à Liège, ou en son domicile, n° 201, faubourg d'Amersœur, agent particulier des dites compagnies.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DES

HOSPICES CIVILS DE LIÈGE

Informe MM. les étudiants en chirurgie de la Belgique, que le

CONCOURS PUBLIC

POUR LA

PLACE D'ÉLÈVE INTERNE DE CHIRURGIE,

à l'hôpital de Tavière,

Aura lieu le 7 NOVEMBRE 1859, à 5 heures de relevée, dans l'amphithéâtre de médecine audit hôpital.

Les concurrents sont invités à se faire inscrire au secrétariat de ladite commission, rue Féronstrée, et à y déposer au plus tard le jour du concours avant midi, les certificats exigés par le règlement.

Les avantages attachés à cette place sont un traitement annuel de cent vingt francs, plus la table, le logement, le feu et la lumière audit hôpital.

PUBLICATION NOUVELLE

EN VENTE

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LIÈGE,

L'INQUISITEUR,

HISTOIRE LIÉGEOISE DU XVI^e SIÈCLE,

PAR

ALPHONSE POLAIN.

1 vol. in-8°. Prix 1 fr. 50 c.

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

DE LIÈGE (Ans) : Pour Bruxelles, à 8 h. 20 du m. (1^{re} cl.), midi 45 (2^e cl.) 4 h. 55 de rel. — Anvers, 8 h. 20 du m. et 4 h. 55 du s. (1^{re} cl.) — Gand, 8 h. 20 du m. (1^{re} et 2^e cl. Malines), midi 45 (2^e cl. et 1^{re} départ Malines.) — Bruges, Ostende, Courtray, midi 45 m. (2^e cl. et 1^{re} depuis Malines.)
 DE BRUXELLES : Pour Liège, 7 h. du m. (1^{re} cl.) 10 h. 45 id. (2^e cl.) 5 h. 15 de rel. (1^{re} cl.) — Anvers, 7 h. du m. (1^{re} cl.), 8 h. 50 id. (id.), 11 h. 15 id. (id.), 5 h. de rel. (2^e cl.), 6 h. 50 id. (1^{re} cl.) — Gand, 7 h. 45 du m. (1^{re} cl.), 10 h. 45 id. (2^e cl.), 5 h. 50 de rel. (1^{re} cl.), 5 h. 45 id. (id.) — Ostende, 7 h. 45 du m. et 5 h. 50 de rel. (1^{re} cl.) — Louvain, 6 h. 50 de r. (1^{re} cl.) Courtray, 7 h. 45 du m. et 5 h. 50 de r. (1^{re} cl.)
 D'ANVERS : Pour Liège, 6 h. 45 du m. (1^{re} cl.), 10 h. 50 id. (2^e cl.) — Bruxelles, 7 h. 50 du m. (1^{re} cl.), 10 h. 50 id. (2^e cl.) — Anvers, 7 h. 50 id. (1^{re} cl.)
 DE GAND Pour Liège, 9 h. 15 du m. (1^{re} classe et 2^e dep. Mal.) 1 h. 25 de rel. (id. id.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (2^e cl.) 9 h. 15 id. (1^{re} cl.), 1 h. 25 de rel. (2^e cl.), 6 h. 10 du soir (1^{re} cl.)
 D'OSTENDE : Pour Liège, 7 h. du m. (1^{re} cl. et 2^e dep. Mal.), 11 h. 15 id. (id. id.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (1^{re} cl.), 11 h. 15 id. (2^e cl.) 4 h. de rel. (1^{re} cl.)
 DE TIRLEMONT : Pour Liège, 9 h. du m. (1^{re} classe), 1 h. 50 de rel. (2^e cl.), 5 h. 20 id. (1^{re} cl.) — Bruxelles, 9 h. 50 du m. (1^{re} classe), 2 h. 15 et 6 h. 10 de rel. id.
 DE COURTRAY : Pour Liège, 7 h. du m. (1^{re} cl. et 2^e dep. Mal.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (1^{re} cl.) et 4 h. 15 du s. (id.)
 DE ST-TROND : Pour Liège, Bruxelles, Anvers, 8 h. 45 du m. (1^{re} cl.) et 5 h. 44 du s. (id.) — Gand, 8 h. 45 du m. (1^{re} cl. et 2^e depuis Malines.)

BOURSES.

PARIS, LE 26 OCTOBRE

5 p. c.	81 60	Mutualité	—
4 p. c.	101 50	Act. Réunies	—
5 p. c.	110 70	B. c. d'Anvers	—
Act. de la Banque	2840	Dettes actives	29 1/2
Ob. de la v. de Par.	1255	Passive	7 1/2
Emp. belge	101 1/2	Emp. romain	105 1/2
Soc. générale	—	Naples	105 20
B. de Belg.	762 50	Emp. port. 5 p. c.	—

LONDRES, LE 24 OCTOBRE.

5 ⁰ / ₁₀₀ consolidés	91	Différées	15 1/4
Belg. 1852	105	Passives	7 1/2
Hol. Dette active	52 5/8	Russie	—
Portug. 5 p. c.	—	BRESIL	72
Id. 3 p. c.	24 7/8	MEXICAINS 5 p. c.	—
Esp Emp. 1854	29 1/8 5/4		

AMSTERDAM, LE 25 OCTOBRE.

Dette active	51 15/16	Espagne. Ardoin	25 5/16
5 p. c.	99 1/2	D. diff. 1850	—
Billet de chang.	24 5/8	" " 1855	—
Synd. d'am.	95	" " Passive	7 1/2
" 5 1/2 ⁰ / ₁₀₀	77	Portugal. E. 5 ⁰ / ₁₀₀	—
Soc. de Commerce	171 7/8	Naples. Cert. Fal.	105 5/4
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	105 5/4
" de Rotterdam	—	" " — 1829	104
Prusse L. 1852	—	" C. c. Hope	97 7/8
Autriche. Métall.	105 1/2	" Ins. gr. liv.	67 1/2
Bresil. Emp.	74 5/8	Pologne. L. 500 fl.	—

ANVERS, LE 26 OCTOBRE.

Anvers. Dette act.	105 1/4	Prusse. Em. à Berl.	125
" Dette diff.	50 1/2	Naples. Cert. Fal.	95 5/8
Emp. de 48 mill.	101	Et. R. Levée 1852	101 1/2
" de 50 mill.	92 1/2	Cert. à A. 1854	100 1/8
Hollande. Det. act.	—		
" Rente rem.	107 1/4		
Autriche. Métalliq	107 1/4		
Lots de fl. 250	458		
" " 250	325		
" " 500	826		
Polog. Lots fl. 500	122 1/2		
" " fl. 500	155 1/2 155		
Bresil. E. L. 1854	74 1/4 5/8		
Espagne. Ardoin	26 1/8 1/4		
Dette pasive 1854	—		
" différée	8 1/2		
Danemare. E. Nol.	96		
Dito à L.	74		

BRUXELLES, LE 26 OCTOBRE.

Dette active 2 1/2	54 3/4	Brasseries	—
Emp. Rolschild	101	Tapis	—
Fin courant	—	Fer d'Ougrée	—
Emp. de 50 mill.	92 5/4	Mutualité	102
Id. de 37 mill.	71 1/4	S. C. Bruges	—
Emp. de 1852 (4)	95	Monceaux	—
Act. de la Soc. G.	755	Act. Réunies	55
Emp. de Paris	—	Bornage	—
S. de Comm. de c.	—	Houyoux	—
B. de Belgique	71 1/2 et	Papeterie	—
C. de S. et Oise	—	Lits de Fer	—
Hauts-Fourneaux	—	H. F. Luxembourg	—
Banque Foncière	—	Civile	—
Idem	—	Herve	—
Fleury	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu	—	Ch. de B., M. et B.	—
Sclassin	—	Asphalt	—
Soc. Nationale	—	Holl. Dette active	—
Levant du Fleury	—	Losrenten inscrit	—
Ougrée	—	Autriche. Métalliq	—
Sars-Longscham	—	Naples. C. Falcon	26 1/8 et
Chemin de Fer	—	Espagne. Ardoin	—
Vennes	—	Fin courant	—
St-Léonard	—	Prime fin cour.	28 1/2 d. 1
Chatelneau	—	Différée de 1851	—
Verreries	—	Idem de 1854	—
Betteraves	—	Passives	—
Verr. de Charl.	—	Bresil. E. de Roith	—
L'Espérance	—	Rome. E. de 1854	—

VIENNE, LE 17 OCTOBRE.

Métalliques 4 p. c., 108. — Actions de la Banque 1352.
 Imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Pol-d'Or, n. 622 à Liège.